

## 7) Répondre aux attentes des Franciliens

Dans ce cadre, les réflexions en vue de l'amélioration du modèle territorial français doivent avoir pour seul objectif la réponse aux attentes des habitants et l'amélioration de la vie quotidienne.

Quatre grands sujets sont au cœur de la problématique territoriale :

- La question du logement. Elle doit être prise en compte au niveau des grandes unités territoriales pour permettre notamment une gestion optimale du foncier disponible.
- La question des transports et des déplacements. Elle doit être envisagée de manière globale au niveau des régions. Le STIF, qui pourrait devenir demain un SDIF, en charge de tous les déplacements, a montré la pertinence de cette approche.
- La question de l'aménagement du territoire. Elle appelle une réflexion sur le niveau de décision en matière de droit de l'urbanisme.
- Les services publics. L'exigence de leur maintien et de leur développement doit conduire à développer dans ce domaine les compétences des collectivités locales.

Ajoutons que la constitution de pôles d'excellence économiques, associant entreprises innovantes et activité de recherche, n'appelle en rien une reprise en main par l'Etat.

L'Île-de-France n'est ni en panne de fonctionnement, ni en panne de projets. Si des ajustements institutionnels à la marge peuvent être opérés, dans le droit fil des propositions unanimes de l'Assemblée des Départements de France et de l'Association des Régions de France, nous réclamons le droit de poursuivre nos politiques que les Franciliens ont approuvé à chaque élection depuis dix ans et qui se révèlent particulièrement utiles pour faire face à la crise économique et sociale qui touche notre pays et notre région.

**Monsieur Didier ARNAL**  
Président du Conseil général  
du Val-d'Oise

**Monsieur Claude BARTOLONE**  
Président du Conseil général  
de la Seine-Saint-Denis

**Monsieur Michel BERSON**  
Président du Conseil général  
de l'Essonne

**Monsieur Bertrand DELANOË**  
Maire de Paris

**Monsieur Vincent EBLE**  
Président du Conseil général  
de Seine-et-Marne)

**Monsieur Christian FAVIER**  
Président du Conseil général  
du Val-de-Marne

**Monsieur Jean-Paul HUCHON**  
Président de la région Île-de-France



## Propositions des départements franciliens de gauche et de la région Île-de-France à la Commission Balladur

Une réforme n'a de sens que si elle répond à des problèmes avérés et à des dysfonctionnements patents. Or, s'il est facile d'imaginer à quel intérêt politique elle répond pour N. Sarkozy et le gouvernement, la réforme territoriale ne correspond à aucune urgence clairement identifiée, ni à aucune demande explicite de la part des citoyens.

## 1) Une réforme territoriale à contretemps.

En Île-de-France, grâce notamment à la présidence de Jean-Paul Huchon, les rapports entre les départements et la région n'ont jamais été aussi bons. La coopération est exemplaire entre les collectivités comme en témoignent leurs relations contractuelles (Contrats particuliers régions / départements) ou leur gestion en commun de syndicats et d'établissements publics (STIF, EPIF...). Où est la nécessité de supprimer un échelon au nom d'une pseudo-clarification ? Au contraire, les rapports entre les collectivités et l'Etat n'ont jamais été aussi mauvais, sur fond de non-respect des engagements financiers de l'Etat et de blocage du SDRIF par le gouvernement. Il serait inacceptable que la réforme territoriale envisagée aboutisse à revenir sur ce qui fonctionne bien et à accentuer ce qui fonctionne mal.

La gestion des espaces métropolitains représente partout dans le monde une véritable gageure administrative et démocratique. Les bouleversements sont toujours dangereux car ils détruisent l'existant sans que l'on puisse anticiper sur la réussite ou l'échec d'un nouveau schéma. Alors que la France connaît une crise économique majeure, un big-bang territorial pourrait s'avérer doublement dangereux. Il rajouterait de l'incertitude et du trouble pour les citoyens, pour les associations, pour les acteurs économiques, à un moment où ils ont avant tout besoin de protection et de stabilité.

Nous insistons avec force sur le bon fonctionnement des collectivités territoriales franciliennes. Les services publics qui dépendent d'elles sont assurés. Quand des problèmes existent, ils sont le plus souvent le fait de défaillances de l'Etat qui n'assure pas son rôle de garant de la solidarité nationale (logement, hébergement d'urgence). Concernant les transports, les investissements ont été massivement relancés depuis que le Président de la Région Ile de France préside, en partenariat avec les collectivités départementales, le Syndicat des Transports d'Ile de France, les insuffisances en la matière étant entièrement imputables au sous-investissement de l'Etat quand il en avait la responsabilité.

Où est l'urgence d'une réforme alors que le système fonctionne ? Nous regrettons également le choix d'une méthode délibérément chaotique, avec une multiplication d'instances et de commissions concurrentes (Commission sur la réforme des collectivités locales, Commission parlementaire dans chaque assemblée, mission de C. Blanc pour la région capitale, etc.). Si la question de départ avait été, comme cela aurait dû être le cas, « quels sont les besoins des Franciliens ? », la méthode choisie aurait privilégié la concertation avec les collectivités, pas leur mise à l'écart.

## 2) Trois échelons pertinents

Dans notre organisation territoriale, les trois niveaux (communes/intercommunalités, départements, régions) ont leur utilité et leur légitimité. Entre le local et le régional, le département représente l'échelon indispensable de la proximité.

Ces trois niveaux s'organisent en deux couples territoriaux :  
- Le couple communes/départements dont l'articulation est la clef de la solidarité sociale et territoriale, et de la gestion de proximité.  
- Le couple régions/Etat, avec une dimension européenne, ce qui rend parfaitement légitime la fusion des régions qui le souhaitent pour disposer d'une taille critique.

## 3) Le maintien de la clause de compétence générale au nom de la dynamique de la décentralisation

Mettre fin à la clause de compétence générale, ce serait en réalité revenir sur les acquis de la décentralisation qui a fait de ce chaque collectivité une entité politique démocratiquement élue et responsable de la politique qu'elle mène. Vouloir cantonner les départements sur les compétences sociales ou les régions sur les compétences économiques ferait d'elles de simples agences de prestations pour le compte de l'Etat. La fin de la clause de compétence générale entraînerait une forme de recentralisation plus ou moins explicite et totalement à contrecourant des attentes des citoyens, globalement attachés à une gestion de proximité par des élus qu'ils

connaissent. Contre cette remise en cause de la décentralisation, nous restons attachés aux grands principes qui l'ont guidée depuis 25 ans.

Pour autant, des améliorations sont toujours possibles et des clarifications utiles. Nous sommes favorables au renforcement des capacités d'intervention des différents niveaux : les régions sur le développement économique, les départements sur la solidarité sociale et territoriale, les communes sur le local. Dans ce cadre, la coordination entre les différents niveaux doit être renforcée par le moyen de la contractualisation, qui représente une excellente méthode pour pérenniser l'action publique, pour dépasser des clivages et des blocages et pour garantir un examen approfondi et croisé des politiques publiques locales.

## 4) Un impératif : la solidarité financière

Face aux nombreuses propositions de réformes de la fiscalité locale, trois principes doivent être réaffirmés :  
- La dette contractée par l'Etat envers les collectivités territoriale à l'occasion des récents transferts de charges doit être soldée.  
- Les collectivités locales doivent garder leur autonomie financière, ce qui signifie que leurs ressources doivent être très majoritairement issues de la fiscalité et non de dotations de l'Etat ou d'autres collectivités. Cela impose une réforme fiscale pour restaurer cette autonomie financière.  
- Les dépenses qui relèvent de la solidarité nationale - comme le RMI ou maintenant le RSA - doivent relever d'un financement sur un impôt national. Une part de la CSG pourrait, par exemple, être consacrée aux politiques de solidarité prises en charge par les départements.

Dans ce cadre, nous affirmons un impératif : la solidarité financière. Des mécanismes de péréquation doivent être envisagés pour assurer une mutualisation des ressources pour plus de justice. Avec un potentiel fiscal variant de 1 à 7,5 entre les communes d'Île-de-France, et de 1 à 2,3 entre les départements, les plus pauvres sont aussi ceux qui ont le moins de ressources. L'Etat, au lieu de corriger cette injustice, l'amplifie avec une dotation globale de fonctionnement par habitant plus élevée dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis ou en Essonne !

## 5) Des clarifications démocratiques pour les départements

Pour asseoir démocratiquement son rôle de maître d'œuvre de la solidarité, le département doit gagner en visibilité. Le nom du Conseil général doit changer au profit de celui de « Conseil départemental », plus compréhensible. Le renouvellement de cette assemblée doit intervenir en totalité tous les six ans et non par moitié tous les trois ans. Le maintien du scrutin uninominal à deux tours est le garant de la relation de proximité entre l'élu départemental et son canton.

Au nom de l'unité de la République, l'unicité du mode de scrutin sur tout le territoire national doit être préservée.

## 6) En Île-de-France, l'expérience de Paris Métropole

En Île-de-France, la région est légitimement le responsable de la stratégie d'aménagement et de développement de l'ensemble du territoire. Avec la préparation du SDRIF, la région a d'ailleurs apporté la preuve qu'elle remplit cette compétence avec efficacité et ambition et souci de concertation.

Dans le même temps, la prise en compte de la réalité métropolitaine, distincte de la réalité régionale, impose des innovations. La création de Paris Métropole constitue une expérience de responsabilité partagée sur laquelle on peut s'appuyer. Elle répond aux besoins tels qu'ils ont été identifiés par les élus : la nécessité d'une structure de coordination stratégique et de fédération des outils existants. Sans rajouter à proprement parler un niveau de décision, elle permet de fédérer les énergies pour assurer la prise en compte du fait métropolitain.

A l'inverse, la fusion de Paris et des trois départements de la petite couronne représenterait un véritable retour en arrière au temps du district de la Seine. Cette nouvelle entité aurait les dimensions d'un mastodonte et perdrait la dimension de la proximité qui est aujourd'hui le point fort des départements. En outre, ce nouveau « département » conduirait à répéter le vieux schéma de l'opposition centre-périphérie qui est aujourd'hui complètement dépassé.

En effet, la grande couronne participe pleinement à la dynamique métropolitaine et contribue activement à son attractivité grâce aux villes nouvelles et aux pôles tels que Marne-la-Vallée, Roissy, le Plateau de Saclay, Cergy, le pôle d'Orly ou Sénart-Villaroche. Ce serait donc un contresens stratégique qui entraverait gravement le développement de notre métropole.